



Annulation d'une décision prise en AG de copropriété

Par **HENRY Marie Therese**, le **05/07/2018** à **15:19**

Bonjour Maître,

Je suis copropriétaire d'un immeuble qui a été diagnostiqué par un architecte du patrimoine. Les travaux sont lourds. En Assemblée Générale nous avons tous voté pour régler la totalité des honoraires de l'architecte (plus de 20.000 euros) alors que nous voulons échelonner ces travaux sur plusieurs années. Nous voudrions revenir sur cette décision de payer à l'avance des travaux qui se feront plus tard, et mettre cet argent dans les travaux les plus urgents. Donc payer l'architecte au fur et à mesure. L'AG date de la mi-juin. Pouvons-nous demander au syndic d'annuler cette décision ?

Je vous remercie de votre réponse rapide.